
PARTIE NON OFFICIELLE

CAUSERIE DE LA SEMAINE

EN FAVEUR DE LA PROHIBITION

L'opinion publique vient de se prononcer en faveur de la prohibition, avec une accentuation marquée dans la province de Québec, et cela dans le très court espace de quinze jours.

On sait, en effet, que la Ligue Antialcoolique de Québec, laquelle a l'honneur d'avoir pour président sir François Lemieux, juge en chef de la Cour Supérieure, a pris l'initiative, il y a juste quinze jours, avec l'appui et l'encouragement de la Société de Tempérance de la Croix Noire, d'un vaste pétitionnement auprès du lieutenant-gouverneur en conseil en faveur d'une loi de prohibition totale.

Ce mouvement de pétitionnement est absolument remarquable dans ses résultats. Lundi dernier, le 4 décembre, près de 65,000 signatures étaient recueillies, alors même que, dans plusieurs paroisses, bon nombre des hommes sont partis pour les chantiers.

Jusqu'à lundi dernier, le grand diocèse de Québec seul avait donné à peu près 40,000 signatures. 200 paroisses sur 225, que compte notre diocèse, avaient répondu avec empressement à l'appel de la Ligue Antialcoolique de Québec ; et toutes ont donné des majorités énormes en faveur d'une loi de prohibition.

Dans le comté de Portneuf, des paroisses comme Deschambault et Saint-Casimir envoient à Québec la pétition couverte de 514 et de 528 noms respectivement.

Dans le comté de Kamouraska, Sainte-Anne de la Pocatière voit sa pétition se couvrir rapidement de 718 noms ; Saint-Alexandre donne 405 signatures ; Notre-Dame du Mont-Carmel, 259.

Dans le comté de Québec, Charlesbourg, Saint-Louis de Courville, L'Ancienne-Lorette ont couvert la pétition de 378, 271, 333 et 676 signatures respectivement.